

FORMATION - Elus, maîtrisez la pratique de l'affouage

Le 21/03/2023 - 14H15 - 17h30 - à Savines-le-Lac

Formateur : Caroline GALLES, Communes forestières

Intervenants : Emily ARNOUX des Communes forestières, Claire Dubois de l'Office national des forêts

<u>Objectif général de la formation :</u> Connaître les différentes pratiques de l'affouage et les moyens d'actions des élus dans le processus

<u>Objectifs opérationnels</u>: Être capable de choisir les meilleures modalités pour pratiquer l'affouage en fonction des objectifs de la commune

ORDRE DU JOUR

14h15 – 14h30 Accueil des participants

14h30 – 14h45 Introduction et présentation de la formation

14h45 – 15h00 Quelques rappels à propos de l'affouage

15h00 – 15h30 Quelle réglementation autour de l'affouage?

Réglementation de la pratique de l'affouage Les responsabilités de la commune et du Maire

15h30-15h45 Pause

15h45 – 16h45 Quelle pratique de l'affouage choisir pour sa commune ?

Mise à disposition des bois sur pied aux affouagistes Proposer l'affouage bord de route Retour d'expérience de communes



16h45-17h15 Comment organiser l'affouage dans sa commune ?

Les différentes étapes pour organiser l'affouage Comment fixer le montant de la taxe d'affouage ? Accompagnement de l'ONF

17h15-17h30 Questionnaire d'évaluation et conclusion

LIEU DE LA FORMATION

Salle du Pôle XXème, Rue de la Combette, 05160 Savines-le-Lac



COORDONNEES SUR PLACE

Caroline GALLES au 06 30 42 69 94



PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION





MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en présentiel
- Présentation et exposé théorique
- Partage d'expérience
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via l'adresse email <u>inscription@communesforestieres.org</u>, soit via le formulaire en ligne.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **17 mars 2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, urbanisme, environnement, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ces formations.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES



ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

L'association des Communes forestières prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est habituellement demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE









